

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles

UFI: J48U-3D6K-A00W-U25K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: liquide de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:

BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une expo.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260

Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence (Intervention):

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P301 + P312

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330

Rincer la bouche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: éthanediol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimiqueéthanediol
inhibiteursIngrédients soumis à réglementation

éthanediol

Teneur (W/W): $\geq 75\%$ - $\leq 100\%$	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 107-21-1	STOT RE (Rein) 2
Numéro-CE: 203-473-3	H302, H373
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28	
Numéro INDEX: 603-027-00-1	

sebacate de disodium

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro CAS: 17265-14-4	H319
Numéro-CE: 241-300-3	
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120762063-61	

méthyl-1H-benzotriazole

Teneur (W/W): $\geq 0\%$ - $< 0,2\%$	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 29385-43-1	Aquatic Chronic 2
Numéro-CE: 249-596-6	Repr. 2 (foetus)
	H302, H361d, H411

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Teneur (W/W): $\geq 0,1\%$ - $< 0,2\%$	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 64665-57-2	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro-CE: 265-004-9	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980062-42	Repr. 2 (foetus)
	H314, H302, H361d, H411

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon. Secours médical.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Administrer 50 ml d'éthanol pur à une concentration buvable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Administration d'éthanol.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Après prélèvement de produit refermer immédiatement l'emballage, le produit absorbant l'humidité de l'air.

Porter des gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec une formation spécifique. Porter des combinaisons adéquates pour éviter l'exposition de la peau.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Estimation de l'exposition et référence à sa source

Prévoir une ventilation d'extraction aux points d'émissions (LEV : Local Extraction Ventilation).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Le stockage en récipients galvanisés n'est pas recommandé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

107-21-1: éthanediol

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 104 mg/m³ ; 40 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE (FR) 104 mg/m³ ; 40 ppm (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE (FR) 104 mg/m³ ; 40 ppm (VLEP-INRS (FR)), vapeurs

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

PNEC

Pas de risques identifiés.

DNEL

Les données se réfèrent à la substance ayant le plus d'impact sur la classification ("lead substance")

Composants avec DNEL

107-21-1: éthanediol

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 35 mg/m³

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 106 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 7 mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 53 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre combiné gaz/vapeurs de composés organiques et de particules solides et liquides (p.ex. EN 14387 type A-P2) .

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Porter des gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec une formation spécifique.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: rose
Odeur: spécifique du produit
Seuil olfactif: non déterminé
Température de solidification: < -18 °C
Point d'ébullition: > 160 °C
Inflammabilité: difficilement inflammable

(DIN ISO 3016)
(ASTM D1120)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: > 124 °C (ISO 2719)

Température d'auto-inflammation: 420 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre appropriés.

Valeur du pH: 8,2 - 8,6

Viscosité, cinématique: 20 - 30 mm²/s (20 °C) (DIN 51562)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: miscible

Solubilité (qualitative) solvant(s): les solvants polaires soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Pression de vapeur: 0,2 mbar

(20 °C)

13 mbar

(50 °C)

Densité: 1,124 g/cm³

(20 °C)

densité de vapeur relative (air): > 1 (estimé)

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible en toutes proportions

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à éviter à attendre.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

oxydants puissants, hydroxydes des métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané.

Données expérimentales/calculées:

DL (humain) (par voie orale): env. 1.600 mg/kg

Irritation

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. Compte tenu des données relatives à l'homme, un potentiel de sensibilisation par voie cutanée ne peut être totalement exclu.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : éthanediol

Evaluation du caractère tératogène:

Des essais réalisés avec des souris et des rats par ingestion de quantités importantes ont montré un effet toxique sur le développement, qui n'a pas été observé dans les tests sur lapins. Les études mécanistes montrent que le lapin est l'espèce pertinente pour la classification pour la santé humaine. En tant que tel, et puisque l'éthylène glycol n'est pas toxique pour le développement chez le lapin, aucune classification n'est justifiée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques.

Données relatives à : éthanediol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des lésions rénales après des ingestions répétées. La substance peut causer des lésions rénales après absorptions cutanées répétées de grandes quantités.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:

> 70 % réduction du COD (28 j) (301 A de l'OCDE (nouvelle version)) S'élimine bien par biodégradation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

12.8. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Les codes de déchet sont des recommandations du fabricant basées sur l'utilisation envisagée du produit. D'autres utilisations et des conditions différentes d'élimination chez l'utilisateur peuvent nécessiter d'autres codes de déchet.

Code de déchet:

16 01 14⁰¹ antigels contenant des substances dangereuses

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (par voie orale)

STOT RE (Rein) 2

Acute Tox.

Toxicité aiguë

STOT RE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Eye Dam./Irrit.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Aquatic Chronic

Danger pour le milieu aquatique - chronique

Repr.

Toxicité pour la reproduction

Skin Corr./Irrit.

Corrosion/irritation cutanée

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d

Susceptible de nuire au fœtus.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.11.2022

Version: 13.0

Date de la version précédente: 17.05.2021

Version précédente: 12.0

Date / Première version: 08.07.2003

Produit: **GLYSANTIN® G30® pink also suitable for electric vehicles**

(ID Nr. 30279144/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 22.08.2024

IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.